

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

---

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION  
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE120

présenté par

M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Philippe Brun, M. Saulignac, Mme Battistel, M. Hajjar,  
M. Naillet et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 8 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

L'article L. 134-7 du code forestier est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Il peut, s'il le juge nécessaire, organiser la mutualisation des travaux mentionnés aux articles L. 134-5 et L. 134-6. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à permettre aux communes d'organiser une mutualisation des OLD des particuliers.

Une telle opération pourrait permettre d'une part de s'assurer que l'ensemble des OLD de la commune a été réalisé, mais également de négocier des prix attractifs avec les entreprises en charge du débroussaillage. La charge financière finale de chaque OLD revient bien sûr aux particuliers concernés.